

VAE PRO TH

Pour aller vers ...

Titre
professionnel

CAP/BEP

BAC

Etudes
supérieures



Nos référents VAE,

Mylène ROHAUT &
Matthieu LACOUR

VOUS *accueillent*
VOUS *conseillent* et,
VOUS *accompagnent*.

ALIHANSE

Association pour L'Inclusion des personnes en
situation de HANDicap et le Suivi de l'Emploi

VAE PRO TH

Validation des
Acquis de
l'Expérience

ALIHANSE



Allée de la Pépinière, Centre
OASIS de DURY, Bâtiment « Les
Cercis », 80044 AMIENS Cedex 01



03.22.89.82.60



accueil@alihanse.org

+ Vous habitez dans la Somme.

+ Vous souhaitez faire reconnaître votre expérience professionnelle et vos compétences par l'obtention d'un titre, diplôme ou encore certificat de qualification professionnelle.

+ Vous êtes reconnu travailleur handicapé et justifiez d'au moins un an d'activité professionnelle.

Vos compétences et expériences peuvent être reconnues.

Environ 12 000 diplômes sont aujourd'hui accessibles par la VAE.

Un conseiller peut vous accompagner dans la démarche afin d'identifier :

- La certification (inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles) ;
- Les compétences transférables à la certification, des éventuelles compétences manquantes, des actions de formation éventuellement à mettre en place et l'identification des différentes étapes de mise en œuvre ;
- Les Opérateurs de Compétences (OPCO),

Il vous informera :

- Des modalités de prise en charge ;
- Des procédures à suivre.

La VAE PRO TH pourra vous permettre, quel que soit votre âge, votre niveau d'étude, votre situation professionnelle (salarié, demandeur d'emploi, bénévole...) de :

- Valider un niveau de qualification
- Pérenniser l'emploi actuel
- Répondre à une offre d'emploi
- Evoluer professionnellement
- Accéder à une formation
- Valoriser les compétences développées dans le cadre de votre contrat
- Avoir une satisfaction personnelle
- Développer sa confiance en soi